

DEMANDE DE CRÉDIT

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

Objet :

Réaménagement du centre du village
Demande de crédit d'investissement de Fr. 5'531'700.–



Préambule

Le projet de réaménagement de la traversée du village et le remodelage du centre de la localité doivent apporter un vent de fraîcheur et de modernité à Vuadens. C'est aussi l'occasion de créer une place villageoise attrayante. Et donner un renouveau à la traversée de notre village. L'amélioration de la sécurité des usagers et la réduction du bruit pour les riverains sont aussi des facteurs à prendre en compte. Nous devons également concilier la présence des piétons, des cyclistes et des véhicules. Il faut vivre avec son temps et ne plus s'accrocher au passé.

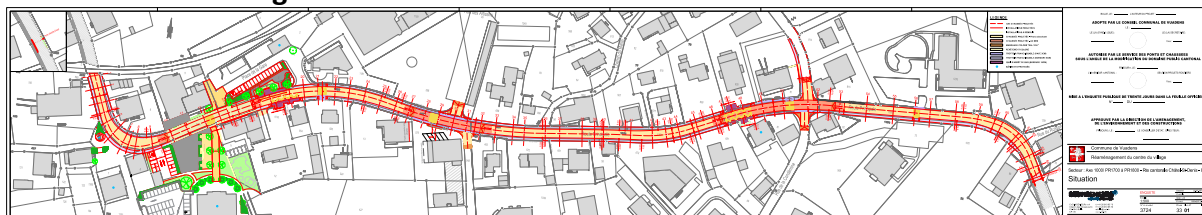
On a tendance à oublier des points importants de ce projet, dont la mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires et le renouvellement du réseau d'eau potable. Le Plan général d'évacuation des eaux du canton (PGEE) nous demande d'adapter nos canalisations et à moderniser notre réseau.

Cela a un coût : Fr. 1'246'700.00 à charge de notre commune.

Il en est de même pour les trois places du village : le coût estimé se monte à Fr. 569'100.00.

Le Service des ponts et chaussées (SPC) prend à sa charge Fr. 1'162'500.– pour la route, les trottoirs, le phonoabsorbant, les eaux de chaussée et les arrêts de bus.

La traversée du village



Deux portes d'entrée, une avant le passage à niveau en venant de Vaulruz et l'autre après le pont sur le ruisseau Le Russon, sont constituées par deux rétrécissements latéraux de chaque côté de la route, délimitant ainsi le secteur réaménagé et indiquant aux usagers de la route que le caractère de la traversée change et nécessitent une adaptation du mode de conduite. La largeur de la chaussée est prévue à 6 mètres au minimum.

Les rehaussements

Des rehaussements de la route de 6 cm (la pente sera de 0 cm à 6 cm de haut sur 1 mètre de long, au début du rehaussement) seront aménagés vis-à-vis des trois places du village, permettant ainsi un ralentissement de la vitesse de trafic à l'endroit des sorties de véhicules des places et accès. Il en sera de même aux carrefours présentant un fort potentiel de trafic entre les différents lieux d'intérêt et les traversées. On ne peut supprimer ces rehaussements car ils font partie du concept général du projet et ont été approuvés par les instances cantonales.

Les trottoirs franchissables

Des trottoirs franchissables, d'une largeur variable d'environ 2,20 mètres, seront construits de chaque côté de la route, excepté entre la Route de Briez et la fin de la traversée en direction de Bulle où seul le trottoir Sud sera aménagé. Les cyclistes rouleront sur la chaussée, mais pourront emprunter les trottoirs en cas de trafic intense.

A la Tour-de-Trême, la chaussée rénovée a des trottoirs franchissables. La Ville de Bulle procède actuellement à la réfection de plusieurs de ses routes, à l'intérieur de la localité, avec le même principe. La Commune de Riaz aura également ce genre de trottoirs franchissables. Vuadens étant membre de l'Agglomération Mobul, il est logique que nous ayons la même conception routière à l'intérieur de nos localités.



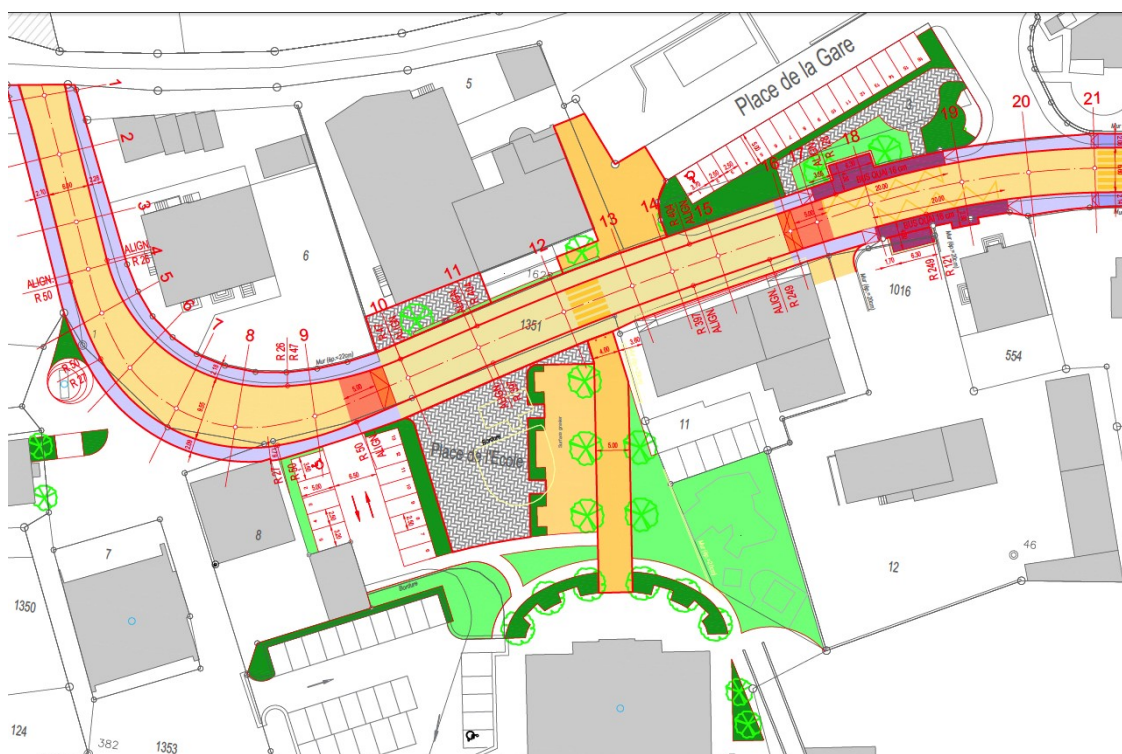
Avec des bordures biaisées franchissables, on évite ainsi un abaissement du trottoir à chaque accès (en bleu sur le plan).

Les places du village

La place de l'École sera remodelée. Un cheminement, depuis la route cantonale, conduira les piétons vers l'ancienne école, mettant en valeur ce bâtiment historique. Un endroit arboré, avec des bancs, verra le jour, permettant ainsi aux promeneurs et habitants de s'arrêter ou de se reposer. L'aire de jeux des enfants pourra être agrandie. La grande place, avec un fonds de couleur différente, pourra accueillir diverses manifestations. Quelques places de parc pour voitures seront créées.

De la verdure sera la bienvenue, particulièrement pour délimiter les différentes zones. Il serait souhaitable qu'un arbre d'une certaine stature soit planté afin de marquer l'événement.

Le poids public ne sera pas conservé. Une entreprise villageoise est d'accord de reprendre cette activité avec ses propres installations. **La place de la Gare** aura pratiquement la même physionomie. **La place de la Laiterie**, propriété privée, ne sera que peu impactée. Le passage piéton sera légèrement déplacé vers le village. **La place de l'ancien Hôtel de Ville** ne subira que peu de changement, si ce n'est l'installation de l'arrêt de bus.

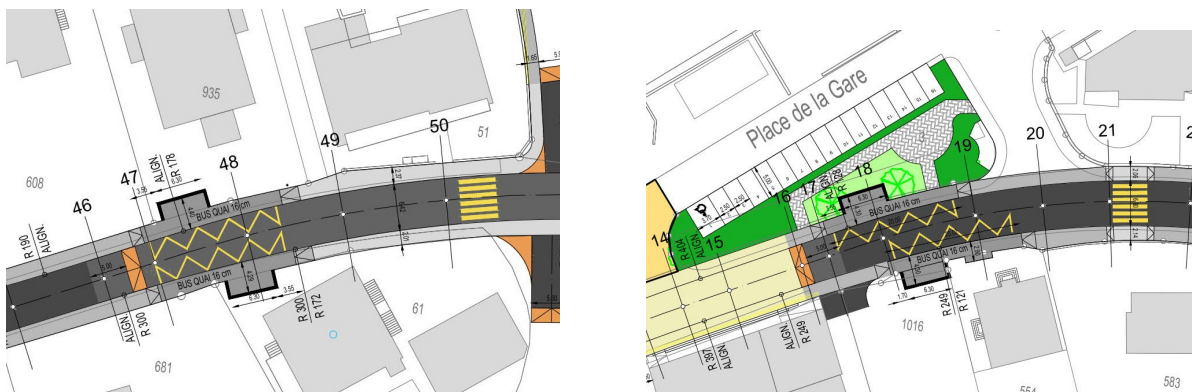


Les arrêts de bus

Deux arrêts de bus, d'une longueur de 4,37 mètres, sont prévus dans le cadre du réaménagement du centre. Le premier arrêt se situera, comme aujourd'hui, près de l'ancien Hôtel de Ville. Il sera légèrement déplacé vers le village. Le deuxième arrêt remplacera l'actuel de la place de la Gare pour s'implanter sur la route cantonale.

Des abris d'attente pour les usagers sont prévus dans les deux cas.

Coût estimé : Fr. 239'200.00 dont Fr. 180'400.00 à charge de la commune.

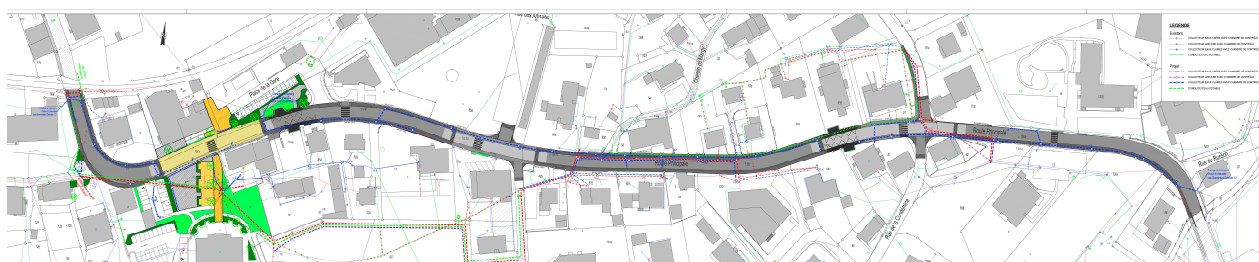


Mise en séparatif et renouvellement du réseau d'eau potable

Le Plan général d'évacuation des eaux du canton (PGEE) nous oblige séparer les eaux usées et les eaux claires et nous devons par la même occasion adapter nos canalisations et à moderniser notre réseau de distribution d'eau potable. Lors de réfection de routes ou de travaux, même de minime importance, nous profitons de changer nos vieilles canalisations. Régulièrement, des nouvelles conduites remplacent les anciennes. Exemples : dans le secteur du Maupas, à la route des Combes, etc.

Lors de la réfection de routes ou de différents travaux, la mise en séparatif, eaux usées et eaux claires et la pose de nouvelles conduites performantes pour la distribution de l'eau potable, sont effectuées.

La mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires et le renouvellement du réseau d'eau potable a un coût estimé à : Fr. 1'246'700.00, à charge de notre commune.



Les travaux de mise en séparatif permettront de soulager de manière directe le bassin d'eau pluviale (BEP) Ouest, situé dans le secteur «Les Kâ», grâce également aux travaux préparatoires réalisés dans le secteur «Moilletta – Porcherie», au début 2020. De plus, ils permettront de raccorder d'autres secteurs dont les travaux ont été réalisés ces dernières années.

Mesures d'accompagnement - Route du Briez

La route du Briez connaît un trafic intense, particulièrement le matin et en fin de journée, moment où les pendulaires se rendent ou rentrent de leur travail. Avec la mise en place du réaménagement de la traversée du village, il y a un risque que certains automobilistes décident d'emprunter la route du Briez. Afin d'anticiper cette possible problématique, une étude a été confiée au bureau Sabert pour proposer des mesures concrètes.

La vitesse autorisée est de 50 km/h sur la majeure partie de la route. Sauf sur quelques centaines de mètres où elle est à 80 km/h. Une rencontre avec le Service des ponts et chaussées du canton (SPC) a eu lieu. Comme la route du Briez fait partie des itinéraires cyclistes cantonaux, il y a possibilité d'intervenir et d'installer une limitation de vitesse à 50 km/h sur toute la longueur. Mais on doit mettre en place des mesures de modération de vitesse, à savoir des ralentisseurs physiques. D'une longueur variant entre 5 et 10 mètres, il est prévu d'en installer 7. La largeur de circulation pour les véhicules, au passage des ralentisseurs, sera de 3,80 mètres. Par contre, les cyclistes pourront passer entre les ralentisseurs et le bord de la route, évitant ainsi les véhicules dans ces rétrécissements. Cette mesure est estimée à Fr. 77'000.00.

❑ Service des ponts et chaussées SPC

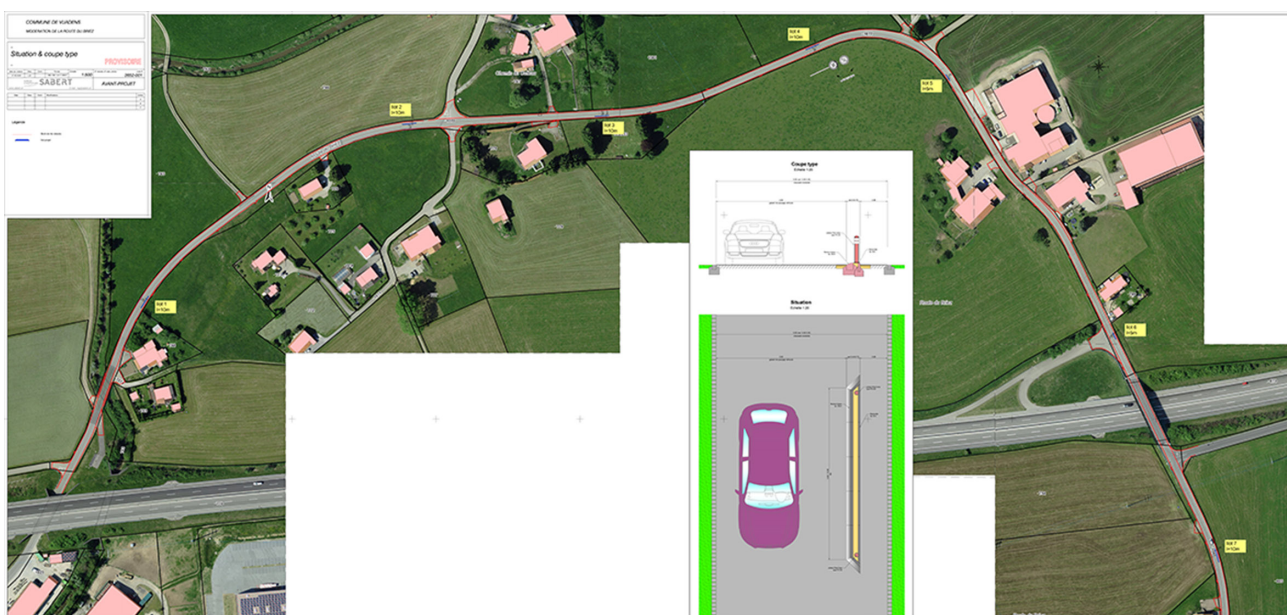
- > Discussion en février 2020
- > Nécessité d'un concept de modération de vitesse
- > Considération des usagers de la route et de la mobilité douce

❑ Comptage véhicules par Visiotech SA

- > 2 au 9 mars 2020
- > Environ 1'000 véhicules par jour par sens de circulation
- > 5% de poids lourds
- > Vitesse moyenne de 68 km/h
- > 1'805 excès de vitesse (~15%) dont 119 entre 100 et 120 Km/h

❑ Projet de modération de trafic, bureau SABERT SA

- > Proposition de 7 ralentisseurs physiques de 5 à 10 m. de longueur
- > Ilot avec bordure biaisée et 2 potelets souples réfléchissants
- > Passage pour véhicules à 3m80
- > Passage pour cyclistes à 80 cm
- > Coût estimé à 77'000 CHF



Finances

Le tableau ci-après vous montre l'aspect financier. Le projet total, comprenant le réaménagement de la route cantonale, les places publiques, les eaux usées et les eaux claires, l'eau potable et les mesures de modération à la route du Briez, se chiffrent à Fr. 5'531'700.00. C'est le crédit demandé au Conseil général, le 9 décembre 2020.



Commune de Vuadens

Axe 1000/ Châtel-St-Denis - Bulle - Montbovon / PR 1700 à 1800

Réaménagement du centre du village

DEVIS ESTIMATIF

RECAPITULATION	À charge du SPC	À charge de la commune de Vuadens	Total
Réaménagement de la route cantonale			
Total Réaménagement route cantonale (y compris trottoirs)	710'300.00	617'800.00	1'328'100.00
Total Phonoabsorbant	76'600.00	0.00	76'600.00
Total Evacuations eaux de chaussée	316'800.00	160'800.00	477'600.00
Total Eclairage public	0.00	146'100.00	146'100.00
Total Arrêts de bus	58'800.00	180'400.00	239'200.00
<i>Sous-total</i>	<i>1'162'500.00</i>	<i>1'105'100.00</i>	<i>2'267'600.00</i>
Réaménagement des places publiques			
Total Place de la Gare	0.00	152'600.00	152'600.00
Total Place de la Laiterie	0.00	4'500.00	4'500.00
Total Place de l'Ecole	0.00	412'000.00	412'000.00
<i>Sous-total</i>	<i>0.00</i>	<i>569'100.00</i>	<i>569'100.00</i>
Mise en séparatif et renouvellement du réseau d'eau potable			
Total Eau potable	0.00	202'900.00	202'900.00
Total Canalisations communales	0.00	1'043'800.00	1'043'800.00
<i>Sous-total</i>	<i>0.00</i>	<i>1'246'700.00</i>	<i>1'246'700.00</i>
Route du Briez - Mesures de modération de vitesse			
Total Mesures de modération selon devis Sabert	0.00	77'300.00	77'300.00
<i>Sous-total</i>	<i>0.00</i>	<i>77'300.00</i>	<i>77'300.00</i>
TOTAL TRAVAUX	1'162'500.00	2'998'200.00	4'160'700.00
Divers et imprévus 10%	116'300.00	299'800.00	416'100.00
SUB-TOTAL I	1'278'800.00	3'298'000.00	4'576'800.00
Honoraires ingénieur civil	116'800.00	303'900.00	420'700.00
Honoraires géomètre (yc. Relevés, piquetage, relevés conformes, etc.)	42'900.00	107'600.00	150'500.00
Honoraires géomètre lié aux acquisitions (yc. réabornage, PV, etc.)	20'000.00	0.00	20'000.00
SUB-TOTAL II	1'458'500.00	3'709'500.00	5'168'000.00
Frais procédure (examen préalable et enquête)	0.00	2'500.00	2'500.00
Coûts acquisitions terrain (102 m2 à 300.-)	30'600.00	0.00	30'600.00
TOTAL HORS TAXES	1'489'100.00	3'712'000.00	5'201'100.00
TVA (arrondi) 7.7%	114'700.00	285'900.00	400'600.00
TOTAL TTC	1'603'800.00	3'997'900.00	5'601'700.00
./. Crédit d'étude - Séance du CG du 29.11.2017	0.00	-70'000.00	-70'000.00
TOTAL DEVIS ESTIMATIF TTC +/- 15 %	1'603'800.00	3'927'900.00	5'531'700.00

Remarques :

- La contribution de l'Agglomération pour le réaménagement de la traversée (mesure M11 du PA1) est d'environ 750'000.- HT. Celle-ci sera répartie au prorata des participations du canton et de la commune (30/70) selon les factures finales à la fin des travaux.
- Les terrains appartenant à la commune de Vuadens n'ont pas été comptés dans les coûts d'acquisitions.
- L'éclairage public comprend la mise en conformité de l'éclairage des passages piétons ainsi que le changement des candélabres existants pour un système LED.
- Les aménagements de surface pour la place de la Laiterie (arbres, bancs, etc.) n'ont pas été intégrés dans le présent devis.

Bulle, le 11 Septembre 2020 / VJE/MeM

RECAPITULATION	À charge du SPC	À charge de la commune de	Total	Répartition des montants	
				Eau/Epuration	Routes
Réaménagement de la route cantonale					
Total Réaménagement route cantonale (y compris trottoirs)	710'300.00	617'800.00	1'328'100.00		1'328'100.00
Total Phonoabsorbant	76'600.00	0	76'600.00		76'600.00
Total Evacuations eaux de chaussée	316'800.00	160'800.00	477'600.00		477'600.00
Total Eclairage public	0	146'100.00	146'100.00		146'100.00
Total Arrêts de bus	58'800.00	180'400.00	239'200.00		239'200.00
<i>Sous-total</i>	<i>1'162'500.00</i>	<i>1'105'100.00</i>	<i>2'267'600.00</i>	0.00	2'267'600.00
Réaménagement des places publiques					
Total Place de la Gare	0	152'600.00	152'600.00		152'600.00
Total Place de la Laiterie	0	4'500.00	4'500.00		4'500.00
Total Place de l'Ecole	0	412'000.00	412'000.00		412'000.00
<i>Sous-total</i>	<i>0</i>	<i>569'100.00</i>	<i>569'100.00</i>	0.00	569'100.00
Mise en séparatif et renouvellement du réseau d'eau potable					
Total Eau potable	0	202'900.00	202'900.00	202'900.00	
Total Canalisations communales	0	1'043'800.00	1'043'800.00	1'043'800.00	
<i>Sous-total</i>	<i>0</i>	<i>1'246'700.00</i>	<i>1'246'700.00</i>	1'246'700.00	
Route du Briez - Mesures de modération de vitesse					
Total Mesures de modération selon devis Sabert	0	77'300.00	77'300.00		77'300.00
<i>Sous-total</i>	<i>0</i>	<i>77'300.00</i>	<i>77'300.00</i>	0.00	77'300.00
TOTAL TRAVAUX	1'162'500.00	2'998'200.00	4'160'700.00	1'246'700.00	2'914'000.00
Divers et imprévus 10%	116'300.00	299'800.00	416'100.00	124'670.00	291'400.00
SUB-TOTAL I	1'278'800.00	3'298'000.00	4'576'800.00	1'371'370.00	3'205'400.00
Honoraires ingénieur civil	116'800.00	303'900.00	420'700.00	126'057.32	294'642.68
Honoraires géomètre (yc. Relevés, piquetage, relevés conformes, etc.)	42'900.00	107'600.00	150'500.00	45'095.38	105'404.62
Honoraires géomètre lié aux acquisitions (yc. réabornage, PV, etc.)	20'000.00	0	20'000.00		20'000.00
SUB-TOTAL II	1'458'500.00	3'709'500.00	5'168'000.00	1'542'522.70	3'625'447.30
Frais procédure (examen préalable et enquête)	0	2'500.00	2'500.00		2'500.00
Coûts acquisitions terrain (102 m ² à 300.-)	30'600.00	0	30'600.00		30'600.00
TOTAL HORS TAXES	1'489'100.00	3'712'000.00	5'201'100.00	1'542'522.70	3'658'547.30
TVA (arrondi) 7.70%	114'700.00	285'900.00	400'600.00	118'774.25	281'708.14
TOTAL TTC	1'603'800.00	3'997'900.00	5'601'700.00	1'661'296.95	3'940'255.44
./. Crédit d'étude - Séance du CG du 29.11.2017	0	-70'000.00	-70'000.00		-70'000.00
TOTAL DEVIS ESTIMATIF TTC +/- 15 %	1'603'800.00	3'927'900.00	5'531'700.00	1'661'296.95	3'870'255.44
Arrondi				1'661'200.00	3'870'500.00

La commune, étant maître d'œuvre, doit avancer le financement de Fr. 5'531'700.00. Et c'est seulement à la fin du chantier que les différentes parts des acteurs concernés seront honorées.

La facture réelle pour la commune est estimée à Fr. 3'927'900.00. Une subvention de l'agglomération Mobul d'environ Fr. 750'000.00 est prévue. Elle sera répartie au prorata des participations du canton et de la commune (30/70) selon les factures finales à la fin des travaux.

Le réaménagement du centre du village comprend plusieurs volets : la route, les canalisations, les places, les arrêts de bus, la route du Briez... Ils forment un tout. Ils sont indissociables.

Décision

Le Conseil communal recommande aux membres du Conseil général d'approuver le crédit demandé afin d'apporter un souffle nouveau au village, de donner une image progressiste et innovante de notre localité et d'être enfin dans la ligne de conduite de l'Agglomération Mobul.

**Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général
pour un crédit d'investissement de Fr. 5'531'700.–**

62.501.26 Réaménagement du centre du village - aménagements routiers et places
71.501.20 Réaménagement du centre du village - épuration et eau

(CHF 3'870'500.00)
(CHF 1'661'200.00)

Financement :

Devis du projet

Total investissement Fr. 5'531'700.00

Crédit demandé Fr. 5'531'700.00

Financement

Participation SPC Fr. 1'603'800.00

Participation Agglomération (Mobul) Fr. 565'425.00 (750'000 ht 70% + TVA)

Total des participations attendues Fr. 2'169'225.00

Solde par emprunt bancaire

après consolidation Fr. 3'362'475.00

Durant les travaux, un crédit de construction sera contracté afin de financer la totalité des travaux.

Frais financiers après consolidation

Intérêt estimatif : 1 % Fr. 33'624.75

Amortissement : 4 % Fr. 134'499.00

Charges annuelles Fr. 168'123.75